



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation économique à La Réunion

Question au Gouvernement n° 672

Texte de la question

SITUATION ÉCONOMIQUE À LA RÉUNION

Mme la présidente . La parole est à M. Joseph Rivière.

M. Joseph Rivière . Monsieur le premier ministre, le 22 avril 2025, le président Macron, lors d'une petite escapade post-cyclone, a annoncé l'application d'une zone franche à l'ensemble du territoire de la communauté intercommunale Réunion Est. L'élargissement de ce dispositif ne bénéficiera qu'à une minorité d'industries et exclura *de facto* la majorité des entreprises de l'île, des TPE. Il s'applique à la microrégion qui, avec 127 000 habitants, est la moins peuplée de l'île et la moins dotée en infrastructures.

Pendant ce temps, l'État ignore le reste de La Réunion alors qu'elle est frappée par un taux de chômage de 17 %, soit 62 000 chômeurs. Rien que dans ma ville du Tampon, dans ma circonscription, on dénombre 12 000 chômeurs. Entre 2023 et 2024, une hausse de 61 % des défaillances d'entreprise a été enregistrée. L'agriculture locale est assassinée par les produits d'importation : 90 % de ce que nous mangeons vient de l'étranger.

Monsieur le premier ministre, c'est toute La Réunion qui devrait être une zone franche. La balance commerciale est déficitaire : 7,1 milliards d'euros d'importations contre seulement 405 millions d'exportations. Dans le bassin sud, la zone aéroportuaire de Pierrefonds a besoin d'un nouveau souffle. Toutes nos entreprises sans distinction doivent pouvoir bénéficier d'une zone franche.

Dès 2017, Marine Le Pen proposait, dans le programme du Rassemblement national, la défiscalisation pour les outre-mer, estimant que le coût fiscal estimé par Bercy serait bien moindre que le coût social du chômage. Sept ans plus tard, au crépuscule de votre régime, nous sommes jusqu'au cou dans le drame social du chômage, si ce n'est de la misère.

Quand l'État fera-t-il le choix audacieux de mettre tous les outre-mer en zone franche, renouant ainsi avec les grandes heures de la défiscalisation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre d'État, ministre des outre-mer.

M. Manuel Valls, ministre d'État, ministre des outre-mer . Le président de la République s'est rendu à La Réunion accompagné de plusieurs membres du gouvernement, non pas pour une escapade, mais pour témoigner de son soutien et de sa solidarité après le passage du cyclone Garance. Depuis, des mesures ont été prises pour soutenir la reconstruction et les filières agricoles, notamment celle de la canne à sucre, pour mobiliser des fonds européens et pour créer une zone franche dans un secteur qui était déjà en retard avant d'être frappé par le cyclone. Les élus du territoire se sont réjouis de ces mesures.

De manière générale, les vingt-neuf dispositifs de défiscalisation ont permis de dégager 5,5 milliards d'euros en 2025. Ils sont donc utiles. Mais sont-ils toujours efficaces ? Ne pourrait-on pas les remettre à plat et étudier la façon dont ils pourraient être ciblés ?

Pour abandonner une économie de comptoir et sortir des difficultés rencontrées par La Réunion, nous n'avons pas besoin de paradis fiscaux. Nous avons besoin d'outils, de mesures de soutien à l'activité économique, notamment à la filière du BTP, et de projets d'infrastructures. Nous travaillons en ce sens dans le cadre d'un pacte d'avenir qui sera proposé à l'ensemble des collectivités territoriales de La Réunion.

Malgré toutes les difficultés auxquelles font face les Réunionnais, que vous avez rappelées, une économie basée sur l'innovation et le travail, dans le beau territoire de La Réunion, me semble la voie à suivre. *(M. Mathieu Lefèvre applaudit.)*

Données clés

Auteur : [M. Joseph Rivière](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 672

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 mai 2025